

- **Contrat d'engagement à l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne et de Proximité**
Entre L'AMAP "les Choucas gourmands"

SAISON 2020-2021

Saison complète du 28 février 2020 au 19 février 2021

Saison réduite du 19 juin 2020 au 19 février 2021

Les vendredis de 17H00 à 19H00

Et 18 à 19h hors livraison légumes

chez Yann PIERREL
3 bis chemin des bruyères
88290 THIEFOSSE

En cas de problèmes contacter / Isabelle au 06 04 08 16 12
Ou l'AMAP au 07 89 71 36 96



Et le producteur :

Béatrice et Pascal LEUVREY

2263 Route des Tayeux

88290 SAULXURES/MOSELOTTE
03 29 23 00 38

CONTRAT DE FROMAGE TYPE MUNSTER et TOMME BIO SELON FORMULE CHOISIE

NOM de l'adhérent :

Demeurant :

Tél : Mobile : Email :@

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR : Je m'engage à :

- produire des fromages selon des modes de production de l'agriculture biologique en accord avec la Charte des Amap consultable au local de distribution ou sur le site internet www.leschoucasgourmands.org.
- fournir aux abonnés un panier de fromages **toutes les deux semaines**, en fonction de la formule choisie.
- informer sur le fonctionnement de l'exploitation ainsi que des événements liés à la production.
- accueillir les groupes de consommateurs pour les visites.

ENGAGEMENT DU CONSOMM-ACTEUR ADHERENT:

- Je m'engage pour une saison à chercher mes fromages ou à les faire retirer par un tiers. - J'adhère au principe de l'Amap et suis tenu au courant régulièrement de l'évolution de la production.
- Je suis conscient de partager les risques et contribue ainsi à être solidaire du producteur.

28 fév	13 mars	27mars	10 avril	24avril	7 mai	22 mai	5 juin	19 juin	3 juil	17 juil	31 juil	14 août
A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A
28aout	11 sept	25sept	9 oct	23 oct	6 nov	20 nov	4 déc	18 déc	8 jan	22 jan	5 fév	19 fév
B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B	A	B

La commande est à renseigner au verso.

CONDITIONS DE REGLEMENT DU CONSOMMATEUR ADHERENT:

- Je m'engage avec Béatrice et Pascal Leuvrey sur la base de ce contrat pour un montant de :
..... €.
- Le paiement est effectué par 1 ou plusieurs chèques (jusqu'à 4) **libellés à l'ordre de Béatrice Leuvrey**. Les chèques doivent tous être datés du jour du contrat. Ils seront mis à l'encaissement le 1er des mois de mars 2020, juin 2020, septembre 2020, décembre 2020.

Fait àle

Le producteur : Béatrice et Pascal LEUVREY

L'adhérent :

C O M M A N D E

Saison complète (soit 26 distributions)	Saison réduite (soit 18 distributions)
------------------------------------------------	-----------------------------------------------

	Type Munster			Type Munster blanc du Jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,65 €
A chaque distribution Soit <u>26 fois</u> ou 18 fois						
Distribution A . Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois						
Distribution B Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois						
Prix unitaire pour 1 livraison						
Prix total des livraisons						
TOTAL GENERAL			 Chèques		

EXEMPLE DE COMMANDE :

Saison complète (soit 26 distributions)	Saison réduite (soit 18 distributions)
------------------------------------------------	-----------------------------------------------

	Type Munster			Type Munster blanc du jour ½ sel		Tomme
	Normal 400 g 5,20 €	Normal 300 g 3,90 €	Cumin 300 g 3,90 €	Gros 4,90 €	Petit 3,60 €	250 g 3,65 €
A chaque distribution Soit <u>26 fois</u> ou 18 fois						1
Distribution A Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois		2				
Distribution B Soit <u>13 fois</u> ou 9 fois	1					
Prix unitaire pour 1 livraison	5,20 €	7,80€				3,65 €
Prix total des livraisons	13×5,20= 67,60	13×7,80= 101,40				26×3,65 =94,90
TOTAL GENERAL	67,60+101,40+94,90 =263,90			Soit 3 chèques de 70 € et 1 chèque de 53,90 €		